



ARRÊTÉ DU MAIRE

Nomination de Monsieur Marc MABILLET à la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres du Lundi 9 Octobre 2023

Le Maire de la Ville de TARNOS,

Vu les articles L 2122-18 et L 1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire, Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres, empêché, ne peut assister à la Commission d'Appel d'Offres, dûment convoquée le lundi 9 octobre 2023 à 10h00,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : de désigner en ces lieux et places, Monsieur Marc MABILLET, adjoint au Maire en qualité de Président de la Commission d'Appel d'Offres pour la passation des marchés suivants :

- Services d'assurance
- Fournitures de denrées alimentaires,

lancés par la Ville de Tarnos.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera annexé au compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres du lundi 9 octobre 2023.

ARTICLE 3 : La notification de cet arrêté sera adressée à Monsieur Marc MABILLET.

ARTICLE 4 : Le Présent arrêté sera inscrit sur le registre des Arrêtés Municipaux.

Publié sur le site de la Ville le 26/09/2023

Fait à TARNOS,
Le 22 septembre 2023

Le Maire,
J.M LESPADÉ

